

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 17 (1959)

**Heft:** 3

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En raison de l'inéluctable tendance à l'accroissement des charges publiques, il faut permettre à l'impôt, avant tout, de les rejoindre, par l'accomplissement correct de son rôle financier, sans le disperser ni le détourner vers des tâches pour lesquelles il n'est pas fait ; tâches qui reviennent, en fait, à l'action directe de l'Etat et à la politique monétaire.



à paraître en septembre

en souscription jusqu'au 30 août

PERRET-MASSHARDT-BEUCHAT

### COMMENTAIRE

de l'arrêté concernant

## L'IMPÔT POUR LA DÉFENSE NATIONALE 1959-64

1 vol. 14,5 × 21 cm, 288 p. broché, prix de souscription Fr. 21.-, dès parution Fr. 26.-

C'est en 1941 que M. Charles Perret publiait la première édition du «Commentaire». Mais les éditions allemandes qui suivirent, au fur et à mesure des développements de la législation, n'ont pas paru en langue française. Cette lacune est comblée par la présente publication. Le moment semble bien choisi, puisque l'arrêté fédéral du 31 janvier 1958 sur le régime des finances fédérales, qui a fait subir à l'impôt sur la défense nationale d'importantes modifications, en a décidé la perception sous sa nouvelle forme jusqu'à la fin de 1964.

On y trouvera le texte intégral de l'arrêté, celui des ordonnances qui s'y rapportent, des notes étendues, exposant de la manière la plus complète la jurisprudence et la pratique fiscale et donnant une explication claire et une interprétation autorisée du texte législatif. Le Commentaire rendra de grands services aux juristes, aux chefs d'entreprise, aux gérants de fortunes, aux conseillers fiscaux, aux professeurs et aux étudiants, aux contribuables, à quiconque doit s'occuper des impôts.

**LIBRAIRIE PAYOT LAUSANNE**

*Cent ans d'expérience à votre service !*

# **CRÉDIT FONCIER VAUDOIS**

auquel est adjointe la

## **CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE**

garantie par l'Etat

36 agences dans le canton

# **SOCIÉTÉ ANONYME FIDUCIAIRE SUISSE**

**LAUSANNE**

Place St-François 14 b

Téléphone 232414

**BALE ZURICH GENÈVE**

**REVISIONS - EXPERTISES - IMPOTS**

**TOUS MANDATS FIDUCIAIRES**